

les Officiers de l'Armée d'Espagne, tant pour eux que pour leur Roi, afin de les acquiescer ensuite ; mais on ne leur portera point en compte la paille, le fourage, & le bois consommé par leurs Troupes dans leurs différens Campemens & par leurs Detachemens ; & un Colonel & 2. Commissaires resteront en otage à *Palerme*, jusqu'à ce que ces dettes soient payées.

24. Tout ce qui pourra manquer pour la subsistance & l'embarquement des Troupes, sera tiré tant par mer que par terre sans aucun empêchement, de divers autres lieux de cette Isle.

25. Les Imperiaux seront mis en possession de la Ville & du Château de Termini d'abord que les dernières Troupes d'Espagne seront embarquées, & dès le même jour de l'évacuation de *Palerme*, les Espagnols ne se mêleront plus de la Regence civile de la *Sicile*.

26. Le nombre des Troupes qu'on embarquera chaque fois sera fixé quelques jours auparavant, pour les faire préparer à cela ; & le premier embarquement étant fait, on donnera une liste des Troupes qui resteront encore, pour voir combien de Bâtimens manqueront.

27. Lorsque *Palerme* sera évacué, tous les Bâtimens qui y arriveront pour le Marquis de Ledé y pourront rester, & on lui rendra fidèlement tout l'argent & les autres choses qu'ils lui auront apporté

28. Un Major & un Colonel seront donnéz de part & d'autre pour sûreté de l'exécution de ces Articles. Fait au Camp près de *Palerme* le 6. Mai 1720. Signé LE COMTE DE MERCI. LE CHEVALIER BING. LE MARQUIS DE LEDE.